

RESPONSABLE D'ATELIER

TYPES DE POSTES RATTACHÉS À L'EMPLOI :

- > **Chef de cellule parc automobile.**
- > **Chef d'atelier.¹**

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE DE L'EMPLOI* :

Le responsable d'atelier coordonne l'ensemble des activités d'un atelier, de type mécanique (véhicules) ou autres (métallurgie, menuiserie, etc.). Il encadre les personnels d'atelier, organise le travail et contrôle la qualité des travaux.

ACTIVITÉS PRINCIPALES** :

- Participation à la stratégie en matière de maintenance.
- Organisation et gestion des équipements et des matériels d'atelier.
- Entretien du parc de matériel.
- Coordination des interventions techniques.
- Gestion et évaluation de la qualité des services rendus.
- Encadrement d'une équipe.

ACTIVITÉS SECONDAIRES :

COMPÉTENCES REQUISES*** :

savoirs

- Mécanique, techniques de réparation.
- Métiers des ateliers et de la maintenance.
- Règlement en hygiène et sécurité.
- Techniques d'inventaire et de diagnostic.

savoir-faire

- Définir des besoins en matériels et équipements.
- Vérifier la conformité des travaux.
- Coordonner des activités.
- Utiliser l'outil informatique.
- Encadrer une équipe.
- Respecter et veiller à l'application des normes de sécurité.

comportements professionnels

- Bon relationnel.
- Sens du travail en équipe.
- Autonomie dans l'organisation du travail.
- Sens de l'organisation.
- Rigueur.

PARTICULARITÉS D'EXERCICE DE L'EMPLOI :

Environnement professionnel pouvant comporter des nuisances (bruits, odeurs...).

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI :

Prérequis à l'emploi

Formations nécessaires à l'emploi

PROXIMITÉ AVEC D'AUTRES EMPLOIS :**EXEMPLE(S) DE PARCOURS DE CARRIÈRE :**

Possibilités d'emplois précédents

Gestionnaire de parc.

Evolutions potentielles vers d'autres emplois

Responsable des services généraux.

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI :

Facteurs clés d'évolution à moyen terme

- Évolution technologique des équipements et matériels.

Conséquences sur les activités et les compétences

**Définition synthétique de l'emploi : Il s'agit à la fois de la finalité, de la raison d'être et de la contribution attendue de l'emploi.*

*** Activités principales : Il s'agit des principaux ensembles d'actions ou d'opérations qui permettent de réaliser la mission de l'emploi.*

****Compétences requises : Les compétences pour occuper un emploi de référence se déduisent des activités. C'est une combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail et nécessaires à la réalisation des activités. Il est à noter que les compétences citées pour un emploi de référence sont des compétences cibles, leur niveau de maîtrise peut être différent en fonction du poste occupé dans cet emploi.*